



CCP

Agent-e-s Contractuel-le-s

Commission consultative paritaire

Chère Collègue, Cher Collègue,

Vous allez élire vos représentant.e.s à la commission consultative paritaire (CCP) pour votre corps pour les quatre ans à venir.

Les CCP sont des instances consultatives qui ont pour vocation à défendre les droits des agent.e.s (promotions, avancements, titularisations...) et les règles statutaires.

Alors que le Gouvernement annonce clairement vouloir recourir de plus en plus fréquemment à des contractuel.le.s et à des « emplois saisonniers » pour remplir les missions de nos ministères, il est d'autant plus urgent de se mobiliser et d'investir cette CCP qui vous est dédiée pour y rappeler un certain nombre de principes :

- L'égalité de traitement entre agent.e.s.
- La cohérence des évaluations professionnelles et de parcours.
- L'amélioration de la gestion collective des agent.e.s non-titulaires.
- Le combat, toujours d'actualité, contre les pratiques qui mettent fin aux CDD juste avant les six ans qui permettent la CDIisation.
- L'augmentation du nombre de promotions liées aux concours professionnels.

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, votez pour des représentant.e.s motivé.e.s et déterminé.e.s à défendre vos droits !

JE VOTE POUR

DES REPRÉSENTANT.E.S CGT ET SUD Solidaires

QUI INTERVIENDRONT SUR LES QUESTIONS QUI ME CONCERNENT

M. Mustapha CHAOUCH, expert
Chorus, catégorie A, (AIFE)

Mme Catherine CHATELAIN
responsable de secteur, catégorie A,
(DAJ)

Mme Marie-Thérèse POULIQUEN
responsable de secteur, catégorie A,
(DG Trésor)

M. Grégory MONNEREAU chargé de
maintenance et d'exploitation, catégorie
B (SG/SEP2B)

Mme Geneviève PLANTON-ROTTIER
graphiste, catégorie B (SG/SIRCOM)

M. Oumarou COULIBALY, agent
polyvalent, catégorie C (SG/SEP2B)

VOTER CGT et SUD Solidaires C'EST

donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s contractuel.le.s pour un meilleur service public.

Votez pour la liste de la CGT et de Sud Centrale Solidaires !

Du 29 novembre au 6 décembre 2018, Votez!